

AMENUCOURRIER

2015 N° 1

JANVIER

Le Mot du Maire

La nouvelle année c'est l'occasion de prendre de bonnes résolutions et de souhaiter les meilleurs choses du monde à ceux qui nous entourent, alliant ainsi festif et raisonnable.

Je ne dérogerai donc pas à la règle en vous adressant mes meilleurs voeux de bonheur, santé et réussite pour 2015.

Mais aujourd'hui, je tiens aussi à exprimer ma profonde tristesse après les évènements récents. La liberté d'expression, c'est

avant tout un des piliers de la République et, si on ne tolère qu'une seule manière de penser, où est la démocratie ?

Aucune appartenance, quelle qu'elle soit : religieuse, politique ou nationale, ne justifie de tels agissements. Et les dérives extrémistes sont au-delà du condamnable.

Vivre ensemble, ce-la passe par l'ouverture d'esprit, l'écoute et la pluralité. Rien ne peut cautionner la pensée unique car la richesse d'un peu-

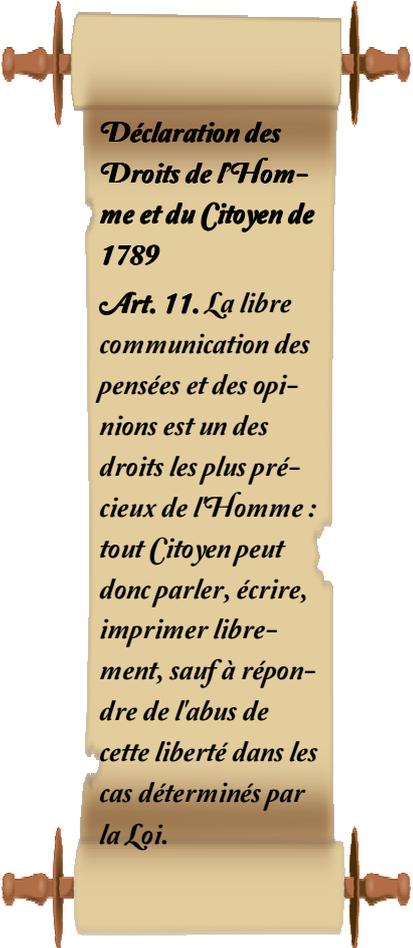
ple c'est sa diversité, son évolution bâtie sur son passé, ses mélanges ethniques, culturels et religieux.

Mon souhait pour 2015 : que l'Homme accepte l'Autre avec ses différences et ses imperfections, que l'Humanité devienne enfin adulte et vive dans l'harmonie et la tolérance.

Frédérique Cambourieux

Sommaire :

- Un budget communal, qu'est ce ?
- Coutumes et Us de la nouvelle année
- Coin des gourmands
- Coin de enfants
- Agenda
- Les aides du Parc
- Votre page



*Déclaration des
Droits de l'Homme
et du Citoyen de
1789*

*Art. 11. La libre
communication des
pensées et des opi-
nions est un des
droits les plus pré-
cieux de l'Homme :
tout Citoyen peut
donc parler, écrire,
imprimer libre-
ment, sauf à répon-
dre de l'abus de
cette liberté dans les
cas déterminés par
la Loi.*



**JE SUIS
CHARLIE**

Le point des travaux

Sécurisation de la RD 37 :

Suite à notre réunion publique et aux diverses propositions qui ont vu le jour, les négociations avec le représentant du Conseil Général ont quelque peu avancé.

Si les stationnements en quinconce, de type Vétheuil, sont complètement rejetés, aux motifs que le trafic routier est beaucoup plus dense sur la RD 37, qu'il s'agit d'un axe majeur et que la largeur ne permet pas de faire de tels aménagements sans accroître les risques, des chicanes plus souples et des plateaux en entrée de hameau sont envisageables. Les ouvrages en dur de type piquets, pots de fleur, barrières sont proscrits; par contre l'implantation de végétation est autorisée. Dans la mesure où elle est en accord avec les règles du PNR (pas de plantation de graminées type Giverny).

Mr Albin, notre correspondant voirie, propose de procéder en deux étapes : premier chantier, l'entrée d'Amenucourt côté Bray et Lu, second chantier le Mal Gardé – Petit Roconval. Pour ce dernier, une étude de vitesse est en cours, un plateau avec une entrée du hameau avancée (sens Gasny- Magny) est envisagée ainsi qu'un passage piéton et un terre-plein central au niveau de l'abris-bus. Le projet doit nous être soumis en cours d'année, être présenté au vote du Conseil général en fin d'année, pour une mise en œuvre éventuelle en 2016.

Ceci n'impacte pas la réfection de la chaussée qui doit se faire dès que le temps le permettra. Pour ce qui est de l'entrée du village, le Conseil Général propose la pose des trottoirs et matérialisation de passages piétons. Si tout se passe bien cette tranche de travaux interviendra cette année, celle-ci étant soumise au vote du budget du Conseil Général lui même conditionné par les élections départementales de fin mars.

Par ailleurs l'installation de certaines infrastructures, si elles sont soumises à l'autorisation de Conseil Général, sont essentiellement à la charge de la commune : c'est le cas des miroirs, panneaux routiers, plantations, feux tricolores.....

Sont envisagés :

- la pose de miroirs à Roconval pour permettre une meilleure visibilité en descendant la rte de la Ravine (négociation nécessaire avec un particulier car impossibilité de pose sur le trottoir), ainsi que rte de St Lèger pour sécuriser la sortie des riverains sur la RD 37.
- la pose de panneaux C15 et B15 (priorités par rapport à la circulation venant en sens inverse) à Roconval au niveau du rétrécissement, la demande de feu étant refusée.
- la plantation de haies sur 20m à chaque entrée de hameau

les deux derniers éléments étant soumis au vote du budget communal.

Par ailleurs, vous avez pu constater la pose d'une barrière devant l'abris-bus du Mal Gardé – Petit Roconval, permettant aux enfants d'attendre désormais le bus scolaire en toute sécurité.

Et pour finir, un radar pédagogique nous a été donné par la Préfecture.

Ce qui c'est passé

Cérémonie du 11 Novembre 2014



Une quarantaine de personnes a pu se recueillir aux monuments aux morts où Madame le Maire a rappelé l'importance de cette commémoration

pour que de tels évènements ne se reproduisent plus jamais.

Un pot de l'amitié a permis à chacun d'échanger dans une grande convivialité.

Un grand merci aux jeunes pompiers de Bray et Lu pour leur présence.

Soirée jeux le 15 novembre

Malheureusement peu de participants à cette soirée qui reste malgré tout un moment d'amusement pour chacun.



Le Noël des enfants



Le 7 décembre

Après un spectacle de Mariette, le Père Noël a fait son arrivée en calèche. Les lutins ont alors déchargé la calèche des nombreux cadeaux.

La distribution des cadeaux et des chocolats a donc pu commencer.

Un goûter a été offert aux enfants et aux familles qui les accompagnaient.

Un grand merci à Mme STINTZY pour avoir offert le sapin, à Michelle Clément pour sa prestation de Mariette et à Pascal Gardie pour avoir amené le Père Noël et les cadeaux dans la calèche.



Le Noël des anciens

Le 14 décembre, c'est à la salle de la Grange des Aulnaies que 31 de nos anciens se sont réunis autour d'un excellent repas de fête convivial préparé par l'Esquisse Gourmande

Ils sont repartis avec un bon d'achat, des chocolats (pour les plus de 65 ans) et de bons souvenirs pour tous, espérons-le.



Un budget communal, c'est quoi ?

Le budget d'une commune est constitué de dépenses et de recettes.

Les deux premières sources de recettes sont les impôts locaux et les financements de l'Etat.

D'abord, les impôts locaux : la taxe d'habitation, payée par tous les habitants et la taxe foncière, payée par les propriétaires de biens immobiliers. Ces impôts sont calculés en fonction notamment de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux défini par la commune et encadré par l'Etat.

A ces recettes fiscales, s'ajoute un financement de l'Etat :

- En effet, autrefois, c'était l'Etat qui gérait les crèches ou la construction des écoles primaires et maternelles par exemple. Depuis 1982, ces compétences sont déléguées aux communes. Pour qu'elles puissent les assumer, l'Etat leur verse donc le financement nécessaire. C'est la décentralisation.
- Par ailleurs, comme les loyers varient selon les communes, les recettes provenant des taxes d'habitations et foncières peuvent être très inégales d'une commune à l'autre. Afin de favoriser l'égalité entre les territoires, l'Etat donne donc davantage aux communes les moins riches. C'est la péréquation.

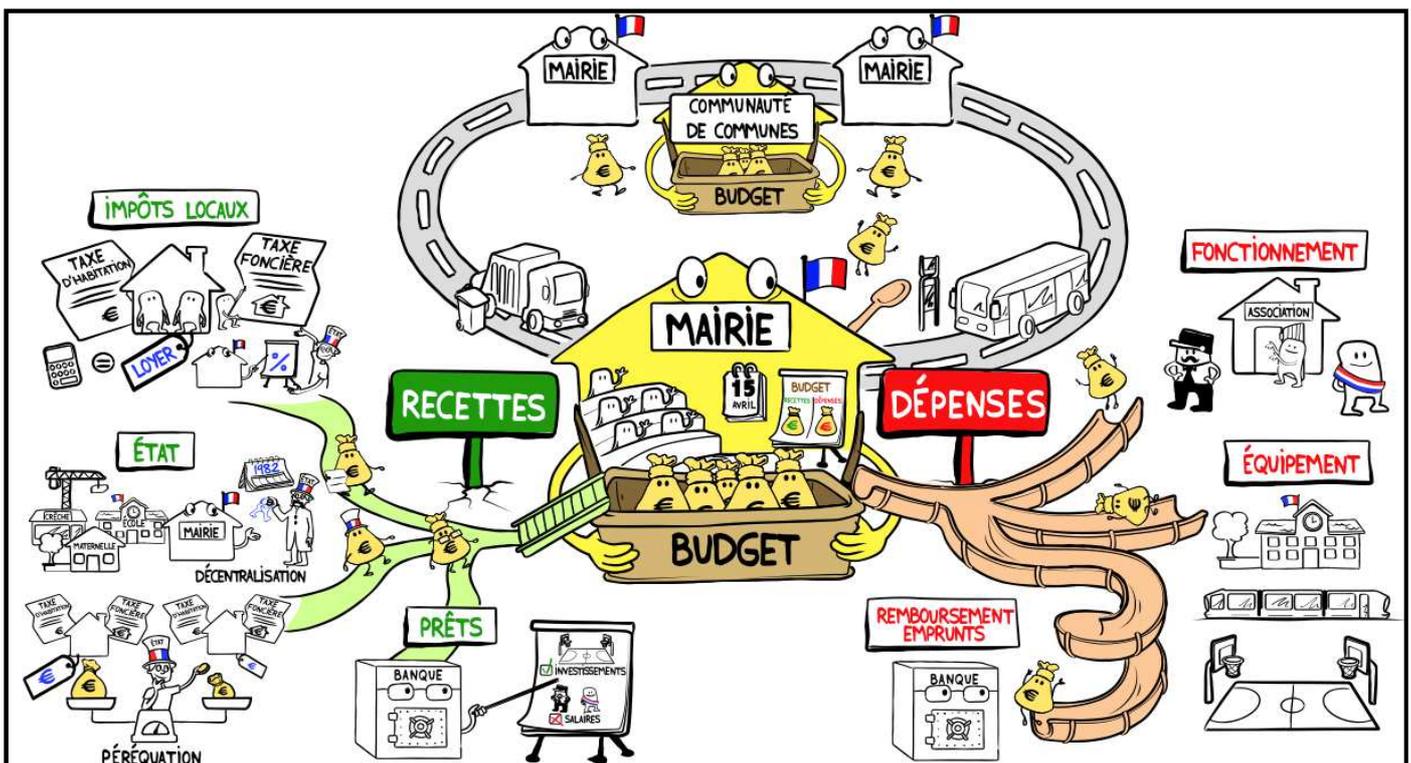
Les communes peuvent également avoir recours à l'emprunt auprès des banques, mais uniquement pour investir dans des équipements durables, comme un centre de loisirs. La commune ne peut donc pas s'endetter pour rémunérer ses employés municipaux par exemple.

Les dépenses, elles, peuvent être de 3 types :

- Les dépenses de fonctionnement : les salaires des employés municipaux, les subventions aux associations ou encore les indemnités du maire par exemple.
- Les dépenses d'équipement : la construction d'une école, d'une ligne de tramway ou d'une installation sportive par exemple.
- Et le remboursement des emprunts.

Chaque année avant le 15 avril, le budget est soumis au vote du conseil municipal, assemblée d'élus qui prend toutes les décisions pour la commune.

Pour améliorer les services et réaliser des économies, la quasi totalité des communes a choisi de mutualiser certaines dépenses, comme la collecte des déchets et les transports. Pour cela, elles ont formé des groupements de communes qui disposent chacun de leur budget, alimenté en partie par les communes membres. Ces groupements sont appelés, en fonction du nombre d'habitants, communauté de communes, communautés d'agglomération ou communauté urbaine.



Coutumes et us de la nouvelle année

S'il est de coutume en France d'entamer le réveillon avec un florilège de **bonnes résolutions** en débouchant une bouteille de champagne (attention tout de même à ne pas trop en abuser), les traditions du **Nouvel An** diffèrent selon les pays du globe.

Espagne

Pour démarrer la nouvelle année du bon pied, il est de coutume d'avalier douze

grains de raisins à chaque son de cloches des douze coups de minuit. Cette tradition permet d'apporter **prospérité**, **chance** et **succès** pour chaque mois de l'année à venir.

Irlande

Pour maximiser leur **quota de chance** durant l'année à venir, les Irlandais entrent par la porte de leur domicile en avant

puis ressortent immédiatement en arrière à minuit.

Écosse

Dès que les 12 cloches de minuit retentissent, les Écossais retiennent leur souffle car la tradition du "First footing" peut débuter. La première personne qui passera le seuil de la porte déterminera en effet la **chance** de la famille pour l'année entière.



Plus loin de chez nous

Colombie

Une fois la nouvelle année célébrée, la tradition est de faire le tour du quartier avec une valise vide, synonyme d'une année remplie de **voyages**.

Nouvelle-Zélande

Afin de célébrer le Nouvel An avec amusement, il est de tradition de sortir ses plus belles casseroles et de les frapper assez fort pour garantir un vacarme général dans les rues.

Chili

Afin de se garantir une année pleine **d'argent et de travail**, il est de coutume de manger une cuillerée de lentilles à minuit.

« J'ai décidé d'être heureux
parce que c'est bon pour
la santé. »

Voltaire

Argentine

Afin que les demoiselles **célibataires** puissent trouver l'amour durant la nouvelle année qui s'annonce, il est nécessaire de porter de nouveaux sous-vêtements roses afin d'attirer le **grand amour** !

Russie

Dès que les douze coups de minuit retentissent, il est de coutume d'écrire un vœu sur un papier, de le brûler et de le jeter dans son verre de champagne. Il faut ensuite terminer son verre dans la minute pour espérer voir

son vœu se réaliser dans l'année.

A chaque pays ses coutumes, le but commun est de passer une excellente année finalement

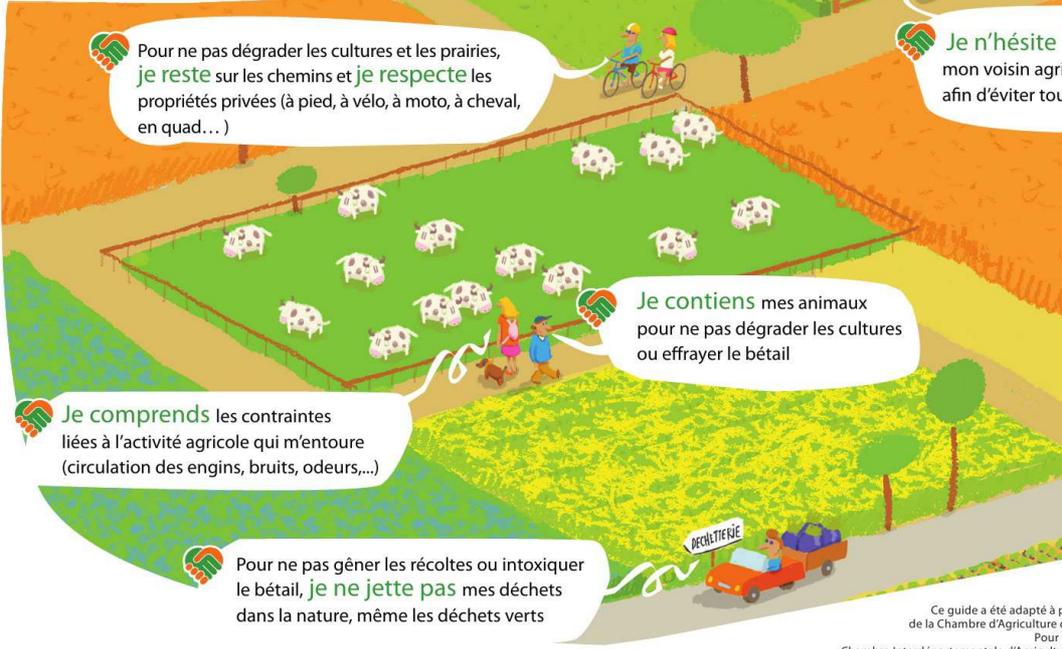




POUR MOI HABITANT, la campagne est un lieu de vie et de loisirs



Certains comportements, souvent involontaires, peuvent gêner l'agriculteur dans son travail. Pour limiter ces désagréments, je prends quelques précautions !



Pour ne pas dégrader les cultures et les prairies, **je reste** sur les chemins et **je respecte** les propriétés privées (à pied, à vélo, à moto, à cheval, en quad...)

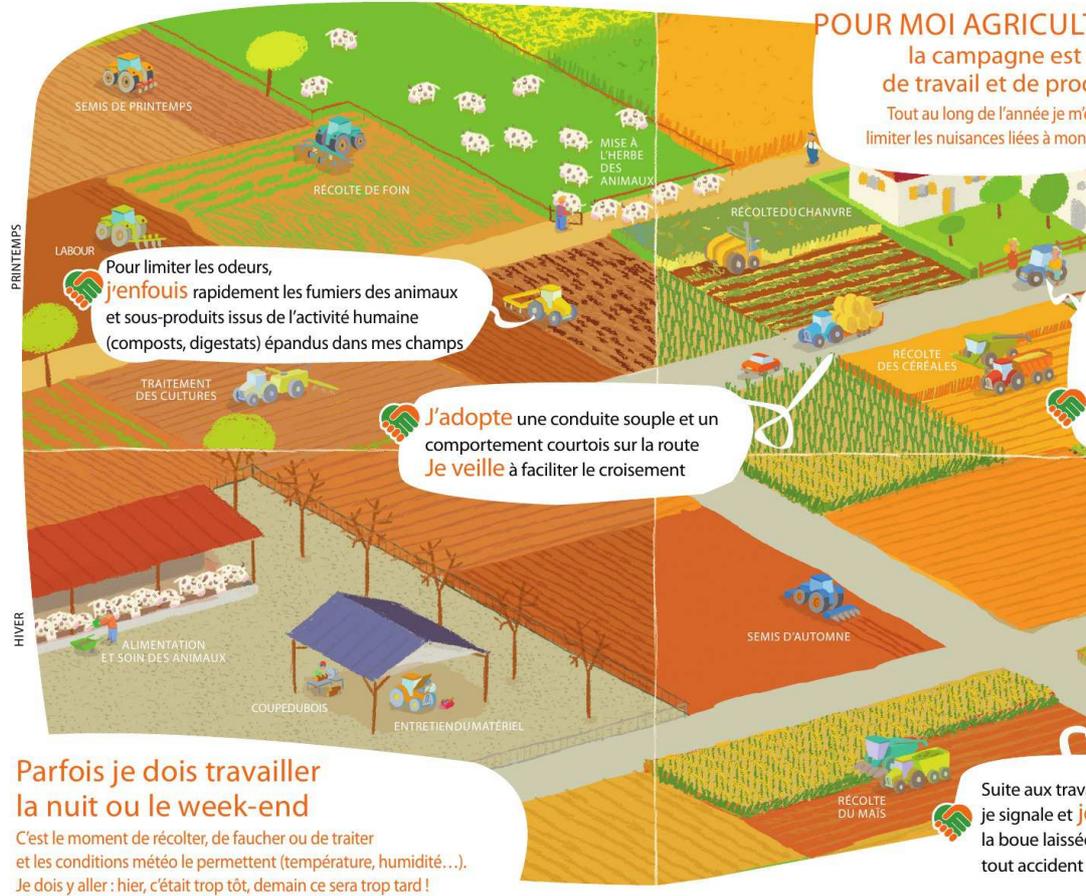
Je n'hésite pas à signaler à mon voisin agricole tout comportement qui pourrait nuire à son travail afin d'éviter tout litige.

Je contiens mes animaux pour ne pas dégrader les cultures ou effrayer le bétail.

Je comprends les contraintes liées à l'activité agricole qui m'entoure (circulation des engins, bruits, odeurs,...)

Pour ne pas gêner les récoltes ou intoxiquer le bétail, **je ne jette pas** mes déchets dans la nature, même les déchets verts.

Ce guide a été adapté à partir de la Chambre d'Agriculture de la Région de la Champagne. Pour plus d'informations, contactez la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Région de la Champagne, 2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111 - 78153 LE CHESNAY Cedex - accueil@ile-de-france.chambre-agriculteurs.com



POUR MOI AGRICULTEUR, la campagne est un lieu de travail et de production Tout au long de l'année je m'efforce de limiter les nuisances liées à mon activité

Pour limiter les odeurs, **j'enfouis** rapidement les fumiers des animaux et sous-produits issus de l'activité humaine (composts, digestats) épandus dans mes champs.

J'adopte une conduite souple et un comportement courtois sur la route. **Je veille** à faciliter le croisement.

Parfois je dois travailler la nuit ou le week-end
C'est le moment de récolter, de faucher ou de traiter et les conditions météo le permettent (température, humidité...). Je dois y aller : hier, c'était trop tôt, demain ce sera trop tard !

Suite aux travaux, **je signale** et **je signale** tout accident à la boue laissée sur la route.

pas à échanger avec
culteur sur ses pratiques
te idée reçue



**PETIT GUIDE
DE
BON VOISINAGE**

Pour favoriser le dialogue,
Apprendre à mieux se connaître,
Et bien vivre ensemble...

partir d'une initiative
de la Seine-Maritime
plus d'informations :
re de l'Ile-de-France
- Tel : 01 39 23 42 00
- France.chambagri.fr



Avant tout chantier susceptible d'occasionner du bruit la nuit ou le week-end, je m'efforce de prévenir mes voisins



aux dans les champs, je nettoie rapidement la route pour éviter

JE PRODUIS POUR VOUS

LE BLÉ

notre pain quotidien

Avec 242 000 ha cultivés en Ile-de-France, le blé tendre est la 1^{ère} culture de la région (42% de la surface agricole). Un hectare de blé peut nourrir jusqu'à 27 personnes par an sur la base des besoins en protéines*.

LE COLZA

une culture aux multiples débouchés

Avec 76 000 ha cultivés en Ile-de-France, le colza est la 2^{ème} culture de la région (13% de la surface agricole). L'équivalent de 153 000 T d'huile ou de 115 000 T de biodiesel, soit 6% de la production française, mais aussi de tourteaux riches en protéines pour l'alimentation animale.

LA BETTERAVE

le sucre de nos campagnes

Avec 40 000 ha cultivés en Ile-de-France, la betterave sucrière est la 3^{ème} culture de la région (7% de la surface agricole). L'équivalent de 493 000 T de sucre, soit 17% de plus que la consommation annuelle des franciliens.

LES SALADES

pour la croissance des petits franciliens

Avec 1200 ha cultivés, l'Ile-de-France est la 6^{ème} région productrice de salades et couvre 35% de sa consommation.

Le coin des gourmands

CRUMBLE DE LÉGUMES AU PARMESAN

Proposé par **Laurent Maillet**, chef de cuisine de

I'Oecocentre de Villarceaux



Crédits photos : L. Eliot

Préparation : 15 minutes

Cuisson : 45 minutes

Les proportions suivantes sont pour une entrée, augmenter les proportions si vous désirez en faire votre plat principal.

Ingrédients :

- assortiment de légumes du marché : 1 aubergine, 1 courgette, 1 poivron rouge, 1 grosse tomate coeur de boeuf ...
- un peu de thym ou d'origan frais haché
- sel et poivre

Pour le crumble :

- 25 g de beurre
- 50 g de farine d'épeautre ou de farine T65
- 12 g de parmesan râpé
- 12 g de poudre d'amande
- une petite branche de romarin frais haché
- sel de Guérande et poivre du moulin

Faites revenir vos légumes à la sauteuse, dans un peu d'huile d'olive vierge extra assaisonnés de sel et de poivre.

Étalez le tout dans un plat pouvant aller au four.

Malaxez à la main la farine, le beurre, le romarin, la poudre d'amande et le parmesan râpé.

Répandez ce mélange sur votre préparation et faites cuire à four moyen pendant une demi-heure.

Avec l'application "RecetteVexin", de nouvelles idées pour mettre en valeur les produits du terroir.
5 janvier 2015

Afin de prolonger la découverte du savoir-faire culinaire vexinois et mettre en valeur les produits locaux, le Parc naturel régional du Vexin français a développé une application pour smartphone qui propose recettes et bonnes adresses, du producteur au restaurateur.

Basée sur le livret de recettes paru en juillet dernier, cette application sera enrichie régulièrement de nouveaux contenus. Deux nouvelles recettes viennent d'y être ajoutées :

- le Crumble de légumes au parmesan du restaurant bio de la Bergerie de Villarceaux ;
- la Poule au pot et sa moutarde de l'Auberge Ravoux à Auvers-sur-Oise ;
- le velouté de potimarron, brisures de châtaignes et chantilly de lard croustillant du Clos du Pétilon à Théméricourt.

Le coin des enfants

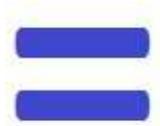
CHARADE

On dort dans mon premier
 Mon deuxième est le
 bruit que fait le mouton
 Mon troisième est le
 son de la 18^{ème} lettre de
 l'alphabet
 On enveloppe les oreil-
 lers avec mon quatriè-
 me

...Et mon tout est un
 concept qui désigne la
 possibilité d'action ou
 de mouvement.

SYNONYMES

Equation
 Equité
 Equilibre
 Semblance
 Similitude



REBUS

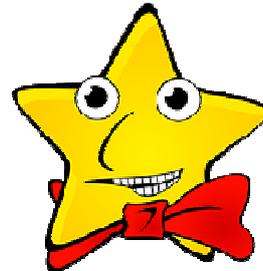


```

                E L O V Q
            A U R X C D B Y
        O I D N U           B R Ç
    D Z T N Y S           T B V
    Y K Z E T P P           H J M
    W Y Y E S E L           S X Z N Ç I X
    A Ç O P G S U K L I B E R T E Z W D K W
    W T P C A X P W Ç G P K V K U R E O T G Y
W I O A Y L I L T O K A Y H A P D R O I T R
C C D I Z I Y E Z O P I N I O N R J Q U W K
Z U M X V T R D K D F P Z R O D S O Z K C H
K Ç P D L E D E M O C R A T I E K Z R J O F
    K J E N T O B F R A T E R N I T E K T Ç
        B Ç F A
            B E
                A R A D
                K F
    
```

(?) LIBERTE
 (?) EGALITE
 (?) FRATERNITE
 (?) CITOYEN
 (?) PEUPLE
 (?) DROIT
 (?) DEMOCRATIE
 (?) PAIX
 (?) OPINION

Agenda



Le 25 janvier à 12h : les vœux du Maire à la salle des fêtes

Le 5 février à 20h : conseil municipal à la mairie

Le 21 février : une soirée *Karaoke* animée par Animix 95

le 21 mars : le *loto* de l'Association Des Deux Vexin

Le 22 et 29 mars : élections départementales

le 26 Avril : la *Foire à tout*

Le 13 juin : la soirée « *Chic et choc* »

Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'informations dans les prochains Amenucourrier ainsi qu'avec nos petites affichettes dans vos boîtes aux lettres. La sortie de notre nouveau site Internet en 2015, nous permettra de mieux communiquer également sur ces événements. Quoiqu'il en soit, nous avons l'occasion de nous réunir au moins une fois par mois ! Espérons que vous trouverez l'envie d'y participer parmi la diversité des événements que nous préparons et que les associations locales ou voisines proposent chez nous. Si vous avez des idées, elles sont les bienvenues.

Ailleurs :

Spectacle jeune public
Dimanche 8 février - Tarif 3 €

Musée du Vexin français
Merlys "Créations" présente

CAMILLE
et les Maisons Magiques

Ecriture et mise en scène
Elza Pontonnier

Châteaux
Martine Couss
Flavie
Nicolas Luciani

Avec
Mélodie Balthazard
Claire Buisson
Léa Coudrav

SPECTACLE
MUSICAL
3-7 ans

Inscription obligatoire au 01 34 48 66 00

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

5 février 2015 - Bennecourt
Coordonnées
Organisateur :
Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine
(01 34 48 66 10)
Infos pratiques
> Conférence le jeudi 5 février 2015 à 20h, à la Médiathèque de Bennecourt, rue de l'Eglise
> Entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles
> À partir de 9 ans et aussi pour tous les grands !

toutes les
bêtises sur la
nature

que les grands
racontent
aux enfants

Les aides du Parc

Si le Parc intervient de plus en plus en matière de conseil et dans le cadre de gestion de projets globaux, des dispositifs d'accompagnement financiers spécifiques ont été mis en place pour les communes et communautés de communes et pour les particuliers.

L'ensemble de ces actions est regroupé dans un "Guide des aides". Pour solliciter une aide, il convient de prendre contact avec le chargé de mission concerné avant tout dépôt de dossier. Après validation du projet par les élus (Président et Vice-Président de la commission concernée), le bénéficiaire adressera au Parc un dossier de demande de subvention (pièces précisées sur chacune des fiches du Guide des aides) pour chaque opération envisagée. Ce dossier sera ensuite soumis à la commission de travail thématique concernée, puis pour les

montants de subvention inférieurs à 36 500 € au Bureau syndical et pour les montants supérieurs à 36 500 € au Comité syndical. Les instances syndicales se réunissent en moyenne trois fois par an, en mars, juin et octobre.

Pour une opération, d'autres partenaires financiers peuvent être sollicités (État, Agence de l'Eau, ADEME...). Toutefois, les aides proposées par le Parc ne peuvent en aucun cas se cumuler, pour les mêmes travaux ou réalisations, avec des aides régionales ou départementales. L'aide financière du Parc implique l'engagement d'associer le Parc au commencement et au suivi des travaux.

Depuis le 21 octobre 2013, toute demande d'aide pour les collectivités est conditionnée à l'engagement du demandeur dans la gestion diffé-

renciée des espaces communaux ou communautaires, objectif "zéro phyto". Après diagnostic des pratiques, une convention spécifique sera établie, précisant le niveau d'engagement du bénéficiaire et les modalités techniques d'accompagnement du projet.

Toutes les aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles et doivent être utilisées dans le délai de 18 mois maximum (sauf exceptions indiquées dans les fiches d'aides) à compter de la date de notification par le Parc. Les travaux ne doivent pas être commencés avant la notification de l'aide par le Parc. Toutefois, une dérogation est possible pour les demandes de subvention concernant les acquisitions de terrain.

Quelques aides pour les particuliers ...

Patrimoine naturel et biodiversité

- 1 Réalisation de diagnostic, travaux de restauration écologique et/ou de valorisation pédagogique
- 2 Haies champêtres et vergers

Politique de l'habitat - aménagement durable

- 3 Énergie et Développement Durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques
- 4 Énergie et Développement Durable dans l'habitat soutien aux projets à haute performance

énergétique et environnemental

Valorisation du patrimoine bâti

- 5 Restauration et mise en valeur du patrimoine rural remarquable
- 6 Restauration des murs et des façades

Mais aussi ...

Développer l'agriculture dans le respect de l'environnement

- 7 Soutien et développement de l'élevage
- 8 Prise en compte de l'environnement dans les exploitations agricoles
- 9 Diversification de l'activité agricole
- 10 Équipements pédagogiques pour Espaces boisés

11 Regroupement foncier des parcelles forestières

12 Travaux de valorisation sylvicole Développement économique et social

13 Prise en compte de l'environnement dans les entreprises artisanales et commerciales

14 Prise en compte de l'environnement dans les

entreprises artisanales et commerciales

création/rénovation de la devanture commerciale

15 Aide à la conception pour la mise en œuvre des chartes de qualité environnementale

sur les parcs d'activités économiques intercommunaux

Le guides des aides est disponible en mairie ou sur le site internet du Parc naturel régional du Vexin français



Des aides sont également proposées pour le développement du tourisme et des loisirs ainsi que pour le développement culturel

Votre page

Cette nouvelle rubrique est destinée à faire connaître les entrepreneurs de notre village.

Aidez nous à la compléter en nous faisant parvenir vos cartes de visites. Vous pouvez aussi déposer **vos petites annonces**.



TERATER DOUSSAINT JÉRÉMIE
18 rue des Moulins
95510 Amenucourt
Tél. : 09 64 13 09 62

**Ménage et Restauration-
Christine POURRE**
Hameau de Roconval
8 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT
Tél : 06 82 34 93 36

S.E.D
Deniel Damien
Alarme, domotique, neuf-rénovation
denieldamien@yahoo.fr
14 rte de St Léger
95510 AMENUCOURT
0699187047

A&A RELOOKING
LA BEAUTE EST UNE PROMESSE DE BON-
HEUR
DOMINIQUE FOUBERT
Conseillère en image
06 79 67 32 49
02 32 54 57 88
aeta-relooking.com

VEXIN SERVICES
ENTRETIEN EXTERIEUR ET INTERIEUR

MR NOEL JULIEN
06 09 85 47 15
VEXINSERVICES95@GMAIL.COM

Architecte d'Etat
Permis de construire, conseils, aménagements
intérieur/extérieur

Charlotte CAMBOURIEUX
charlotte.cambourieux@gmail.com
06 85 63 10 92

GASNY CONTRÔLE AUTOMO-
BILE
Bruno PANNEQUIN
www.gasny.controle.securitest.fr
Rte de Fourges-27620 GASNY
02 32 52 11 69

SAS GESTIONS BATIMENTS
Le partenaire de vos projets
Bureau 09 81 86 75 03
Courriel : sas_gb@yahoo.fr
Technicien en bâtiment
Jim DUVERNAY
06 61 46 23 42
Isolation thermique par l'extérieur, ravalement, réno-
vation intérieur, toiture, ouvrant et construction.

L'Esquisse Gourmande
73 bis rue Claude Monet
27 620 GIVERNY
Tél : 02 32 51 86 95
mail ! lesquisssegourmande@gmail.com